Ivry-sur-Seine (94) : deux Algériens déjà sous OQTF, pas poursuivis pour le cambriolage d'une pharmacie et même relâchés faute de place en CRA… revolent une semaine après à Thiais (MàJ : 1 an ferme et interdiction de territoire non-définitive)

04/01/2025 à 16h44



04/01/2025

condamnés vendredi 3 janvier par le tribunal correctionnel de Créteil à un an de prison avec mandat de dépôt ainsi qu'à une peine d'interdiction du territoire français (ITF) de trois ans (…)

Le Figaro

02/01/2025

> @Valeurs | *Cette nuit, à Thiais (94), vers 2h du matin, deux hommes ont été repérés par les caméras de vidéo-surveillance de la ville, alors qu'ils tentaient d'ouvrir les portières des voitures stationnées (une quarantaine au moins) pour en voler le contenu. Ils ont finalement…* https://t.co/auvKgafbti pic.twitter.com/qJMVPuEN0N
>
> — Amaury Bucco (@AmauryBucco) January 2, 2025

Les deux individus ont tenté de commettre un vol à la roulotte, à Thiais (Val-de-Marne), dans la nuit du 1er au 2 janvier.

Le Figaro

26/12/2025

INFO Valeurs – Dans la nuit de Noël (du 24 au 25), deux hommes se sont introduits dans une pharmacie d'Ivry-sur-Seine (94) en cassant la porte à coups de pioche, avant de mettre le commerce à sac pour y dérober des médicaments et des liquidités.

Un équipage de la bac, averti par le système d'alarme, s'est rendu illico sur les lieux. A l'intérieur, entre les tiroirs déversés au sol et les produits éparpillés, les agents sont tombés sur les deux cambrioleurs, aussitôt interpellés,

menottés et emmenés au commissariat.

Ils sont déjà connus pour des faits similaires dans le département. Leur identité est en revanche difficilement vérifiable, puisqu'ils sont en situation irrégulière. Il s'agit de deux Algériens âgés d'une trentaine d'années, SDF, par ailleurs déjà sous OQTF. L'un s'appellerait Kheireddine F., l'autre Souleyman K.

Tout les accable dans cette affaire : le flagrant délit (que faisaient-ils à 3h50 dans une pharmacie cambriolée ?), les outils retrouvés sur eux (une pioche, un tournevis et un gant de manutention), leurs effets personnels (un sac poubelle rempli de produits de la pharmacie et de monnaie), le profil (beaucoup de cambriolage sont le fait de SDF en situation irrégulière).

Les deux hommes ne font d'ailleurs pas mystère de leur culpabilité. Interrogé par la police lors de sa garde à vue, Kheireddine F. fait savoir par le biais de son interprète qu'il reconnait les faits. Il explique que son complice a cassé les deux portes avec une pioche, volé dans un jardin (donc, double vol). L'autre tient plus ou moins le même discours.

L'affaire semble pliée. La police fait remonter l'ensemble des informations (preuves et aveux) à la substitute du procureur, de permanence cette nuit-là. Elle seule peu décider des suites judiciaires à donner à cette affaire. Procédure habituelle.

Les suites, les voici : le parquet décide du classement de l'affaire, avec pour seule mesure punitive l'interdiction de paraitre sur la commune d'Ivry-sur-Seine. La substitute a probablement estimé que les vols étaient minimes (des dolipranes et des atèles retrouvés sur eux) et que la victime avait pu les récupérer pour l'essentiel (puisqu'elle doit venir les chercher au commissariat). Quant aux dégâts matériels, elle a probablement jugé que l'assurance

compenserait.

(A noter que, d'après une source policière locale, de nombreux classements ont été décidés sur cette période, au grand damne des policiers qui ont eu l'impression de travailler pour rien).

De la même manière, la préfecture est avisée de l'affaire puisqu'il s'agit de deux étrangers en situation irrégulière, sous OQTF. La réponse tombe rapidement : il n'y a plus de place en centre de rétention. Donc pas de poursuite administrative contraignante. **En somme, ni la justice, ni la préfecture, n'ont la détermination ou les moyens de faire appliquer la loi.**

Moins de 24h après leur interpellation, les deux hommes ont donc été relâchés, à la grande surprise de la gérante de la pharmacie, qui déplore la disparition d'une forte de somme d'argent (environ 1000 euros), ainsi que de probables bijoux (elle habite au-dessus de la pharmacie), qui n'ont pas été retrouvé sur les cambrioleurs présumés.

D'après les images de vidéo-surveillance de l'établissement, les deux hommes ont effectué plusieurs allers et retours durant le vol. Ce qui veut dire qu'ils ont probablement caché le gros du butin à l'extérieur pour le sécuriser et pouvoir le récupérer plus tard (ce qu'ils vont pouvoir faire désormais).

La pharmacienne cherche désormais une solution pour sécuriser sa pharmacie, le temps de remplacer le volet et la porte. Il va falloir tout ranger, laver, avant de réouvrir. **Malgré le classement (dont elle n'avait pas été informée, et qu'elle a du mal à comprendre, et elle n'est pas la seule), elle voudrait déposer un complément de plainte pour pouvoir relancer les poursuites.**

Mais, à imaginer que le parquet y consente, il est peu probable que la justice puisse remettre la main sur les deux mis en cause, relâchés dans la nature, sans papier ni

domicile.

On peut imaginer la suite : ils reviendront sur le secteur récupérer leur butin, voire commettre d'autres vols puisqu'ils n'ont rien pour vivre et que la réponse pénale est loin d'être dissuasive. Sans doute seront -ils encore interpellés (une, deux ou trois fois), pour des faits similaires, ou des faits plus graves (qu'il ne faudra pas récupérer), et peut-être par les mêmes policiers, avant qu'ils soient réellement punis ou renvoyés dans leurs pays d'origine. En attendant, que de gâchis, de dégâts et de temps perdu, pour tout le monde…

Amaury Bucco – Valeurs